

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5**

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

**VU** La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

### PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

### EXCUSÉS

Françoise BESNARD

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Serge REVIAL**

## **2022-67    APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-TARENTEISE**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **Le Président informe l'assemblée :**

**CONSIDERANT** l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

**CONSIDERANT** la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Savoie en date du 20 Mai 2022 des agents promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2022 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

### **Le Président propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet soit 35/35 heures.
- La création d'un emploi permanent d'attaché à temps complet, pour les fonctions de chargé de mission Accessibilité et Handicap, à compter du 1er septembre 2022. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine.
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet, pour les fonctions d'animatrice tri et réduction des déchets, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois pour une durée de 3 ans au vu de l'application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-après.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 29/06/2022**

	POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet pourvus			
	BP	TOTAL						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	17	2	0	1 (28h00)		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2			
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4			
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0			
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0			
Rédacteur	1	0		1	1			
Directeur	1	1		1	0			
Attaché principal	0	0		0	0			
Attaché	6	5		6	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		24	4	1	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26/35ème	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2			3	1		
Adjoint technique	15	14			15	1		
Agent de maîtrise principal	1	1			1	0		
Agent de maîtrise	1	0			1	1		
Technicien	2	2			2	1		
Ingénieur Territorial	2	2			2	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1			5	1		0
Adjoint d'animation	2	2	2			0		
Animateur Principal de 1ère classe	1	1	1			0		
Animateur Principal de 2ème classe	1	0	1	1				
Animateur	1	1	1	0				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	7	4	16	7	3	7h00 10h30		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0			
Assistant d'enseignement artistique	8	7		8	1			
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0			
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0			
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1			
<b>TOTAUX</b>	<b>82</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>82</b>	<b>20</b>			

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

